

DOCUMENT PREPARATOIRE AU BUDGET COMMUNAL 2016

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants depuis 1992. Il a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations du budget. Ce débat ne donne pas lieu à un vote, il n'a aucun caractère décisionnel.

I – EVOLUTION DE LA DETTE

A) Budget général

	Capital restant dû	Montant du capital	Montant des intérêts
Au 01/01/2012	2 595 105 €	268 866 €	104 048 €
Au 01/01/2013	2 337 915 €	258 392 €	92 398 €
Au 01/01/2014	2 679 523 €	263 753 €	115 163 €
Au 01/01/2015	2 395 706 €	237 712 €	91 203 €
Au 01/01/2016	2 157 790 €	238 115 €	81 812 €

Aucun emprunt n'a été réalisé en 2015.

B) Budget annexe assainissement

	Capital restant dû	Montant du capital	Montant des intérêts
Au 01/01/2012	655 751 €	35 937 €	16 012 €
Au 01/01/2013	622 458 €	39 107 €	10 010 €
Au 01/01/2014	583 351 €	40 244 €	9 189 €
Au 01/01/2015	721 640 €	47 875 €	13 839 €
Au 01/01/2016	673 681 €	45 286 €	12 288 €

Aucun emprunt n'a été réalisé en 2015.

II – FONCTIONNEMENT

A) Dépenses

1) Evolution de la masse salariale

- Les charges de personnel ont augmenté de 1,56 % par rapport au compte administratif 2014 (réforme des rythmes scolaires, avancements d'échelon, hausse des charges patronales).

2) Autres dépenses de fonctionnement

- Les dépenses du chapitre 011 (*charges à caractère général*) ont augmenté d'environ 5,92% par rapport à 2014 (réforme des rythmes scolaires, ouverture de la salle multifonctions).
- Les diverses contributions obligatoires de la commune connaîtront une évolution différenciée et se répartiront comme suit :
 - Le Malamok / Espace-Jeunes :
102 000 € en 2016 (*idem qu'en 2015*)
 - Le Malamok / ALSH été :
? € en 2016 (*17 907€ en 2015 / 22 057 € en 2014*)
 - Le Malamok / ALSH année :
? € en 2016 (*43 000€ en 2015*)
 - Le Malamok / TAP :
45 570 € en 2016 (*41 122 € en 2015*)
 - OGEC : environ 80 000 € pour l'année scolaire 2015/2016 (*idem que pour 2014/2015*)
 - Crèche/halte-garderie Ti-Liou : 24 660 € en 2016
 - RAM / Ti Liou : 6 172 € en 2016
 - La participation à verser au SDIS est de 90 660 € en 2016, *idem qu'en 2015*.

B) Recettes

Le résultat global de clôture de l'exercice 2015 en fonctionnement est de 2 498 194,03 €, compris le résultat de clôture 2014. Le résultat de l'exercice 2015 étant de 735 893,64 €.

Evolution de la fiscalité de 2012 à 2016

	Taxe d'habitation		Foncier bâti		Foncier non bâti		
	Bases	Taux	Bases	Taux	Bases	Taux	Produit attendu
2012	4 056 000	15,71	3 045 000	19,48	121 300	43,25	1 282 826
2013	4 194 000	15,71	3 179 000	19,48	123 200	43,25	1 331 430
2014	4 343 000	15,71	3 301 000	19,48	128 500	43,25	1 380 896
2015	4 508 000	15,71	3 381 000	19,48	128 800	43,25	1 422 532
2016 <i>(estimation)</i>	4 553 080	15,71	3 414 810	19,48	130 088	43,25	1 436 757

- La notification des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux ne nous est pas encore parvenue. Elles seront revalorisées à 1% en 2016.
- En 2016, la réduction des dotations financières de l'Etat, annoncées depuis 2014, se poursuivra pour l'ensemble des collectivités avec une nouvelle baisse de 3,5 milliards d'euros supplémentaires.

III – INVESTISSEMENT

A) Dépenses prévisionnelles

- Le résultat de clôture 2015 en section d'investissement est de – 1 706 454,56 €, compris le résultat reporté 2014. Le résultat de l'exercice 2015 étant de + 403 745,49 €.
- Reprise des crédits ouverts en 2015 pour la poursuite de certaines opérations en cours (restes à réaliser : 645 400 € dont PLU : 21 650 € / Bâtiments communaux : 72 000 € / Salle multifonctions : 1 200 € / Voirie : 266 000 € / Travaux de PTT : 4 000 € / Travaux électrification : 9 800 € / Terrains nus : 90 000 € / Matériel informatique : 5 900 € / Maison médicale : 174 000 € / Prêt d'honneur : 850 €).
- Inscription de crédits supplémentaires pour la maison médicale (environ 70 000 €).
- Ouverture de crédits pour une opération nouvelle : giratoire du bas du bourg (200 000 €).

B) Recettes prévisionnelles

- FCTVA : 211 597 €
- Subventions : 13 931 € (*programme voirie 2015*).
- Une affectation du résultat en section d'investissement pour un montant de 500 000 €, comme en 2015, conduirait à conserver un autofinancement net.

IV – BUDGET ASSAINISSEMENT

A) Fonctionnement

Les principales recettes de la section de fonctionnement proviennent de la surtaxe d'assainissement, des taxes de raccordement et de la redevance SPANC. Elles permettent principalement de financer la collecte et le traitement des eaux usées et le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

B) Investissement

- Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées / eaux pluviales
- Participation aux travaux de rénovation à la STEP (dégrilleur : environ 30 000 € / membrane : environ 58 000 €)
- Poursuite des travaux de réhabilitation des réseaux dans le bourg

V – BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE

Les dépenses de fonctionnement seront prévues dans les mêmes proportions que les crédits utilisés en 2015, en tenant compte de l'inflation.

Les recettes proviendront principalement de la facturation des repas de cantine.